

Nomination d'un jury chargé d'évaluer une thèse de doctorat en cotutelle

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT		
Nom de famille	Prénom	Matricule UdeM
Département / École / Faculté		
Programme <i>(titre et numéro)</i>	Option	Grade postulé
Université partenaire	Programme (université partenaire)	

2. DIRECTION ET SUJET DE RECHERCHE	
Directeur de recherche UdeM	Codirecteur(s) UdeM, s'il y a lieu
Directeur de recherche, université partenaire	Codirecteur(s), université partenaire, s'il y a lieu
Titre de la thèse de doctorat	

3. DATE DU DÉPÔT ET LIEU DE LA SOUTENANCE	
<input type="radio"/> Le candidat nommé ci-dessus déposera sa thèse de doctorat vers le : <input type="radio"/> Le candidat nommé ci-dessus a déposé sa thèse de doctorat le :	Date
La soutenance aura lieu à : <input type="radio"/> UdeM* <input type="radio"/> Université partenaire† :	

4. PROPOSITION D'UN REPRÉSENTATION DU DOYEN (uniquement pour les soutenances ayant lieu à UdeM)		<i>Le représentant du doyen sera nommé par le doyen lors de l'approbation finale du jury.</i>
Représentant du doyen :		
_____		_____
Prénom Nom		Unité

* Remplir uniquement la proposition de jury à la page 2.

† Remplir uniquement la proposition de jury à la page 3.

Nomination d'un jury chargé d'évaluer une thèse de doctorat en cotutelle

Consultez l'annexe en page 5.

5a. PROPOSITION DE COMPOSITION DU JURY : SOUTENANCES AYANT LIEU À UDEM	
Membre du jury _____ <i>(président rapporteur désigné avant séance)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____ <i>(directeur de recherche UdeM)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____ <i>(directeur de recherche de l'université partenaire)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____ <i>(codirecteur de recherche UdeM, s'il y a lieu)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____ <i>(codirecteur de recherche de l'université partenaire, s'il y a lieu)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
* * *	
Examineur externe (proposition 1) _____	<input type="checkbox"/> Approuvé [‡]
Examineur externe (proposition 2) _____	<input type="checkbox"/> Approuvé

Signatures

Date : _____

Date : _____

(Directeur de département / Doyen de la faculté / Responsable d'études supérieures)

(Vice-recteur adjoint, Études Supérieures et Postdoctorales)

[‡] Selon les règles de l'Université de Montréal, un seul examinateur externe doit être membre du jury (l'une ou l'autre des deux propositions sera approuvée). Toutefois, selon les exigences de certaines conventions de cotutelles, la nomination d'un second examinateur externe (souvent désignés comme *rapporteurs*) pourrait être requise.

Nomination d'un jury chargé d'évaluer une thèse de doctorat en cotutelle

Consultez l'annexe en page 5.

5b. PROPOSITION DE COMPOSITION DU JURY : SOUTENANCES AYANT LIEU À L'UNIVERSITÉ PARTENAIRE [§]	
Membre du jury _____ <i>(directeur de recherche UdeM)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____ <i>(directeur de recherche de l'université partenaire)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____ <i>(codirecteur de recherche UdeM, s'il y a lieu)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____ <i>(codirecteur de recherche de l'université partenaire, s'il y a lieu)</i>	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Membre du jury _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
* * *	
Pré-rapporteur 1 _____	<input type="checkbox"/> Approuvé
Pré-rapporteur 2 _____	<input type="checkbox"/> Approuvé

Signatures

Date : _____

Date : _____

(Directeur de département / Doyen de la faculté / Responsable d'études supérieures)

Vice-recteur adjoint, Études supérieures et postdoctorales

[§] Un président de jury sera normalement désigné en séance. Ce dernier ne peut être l'un des directeurs ou codirecteurs de thèse. Selon les pratiques locales ou selon ce qui est convenu dans la convention de cotutelle de l'étudiant, les directeurs et codirecteurs de thèse ainsi que les pré-rapporteurs (examineurs externes) pourraient ne pas avoir droit de vote lors de la soutenance.

Nomination d'un jury chargé d'évaluer une thèse de doctorat en cotutelle

6. COORDONNÉES DES EXAMINATEURS EXTERNES / PRÉ-RAPPORTEURS

Indiquez l'option choisie pour les examinateurs externes/pré-rapporteurs proposés pour évaluer la thèse de l'étudiant nommé ci-dessus :

Option 1 : La faculté concernée invite officiellement l'examineur externe à participer à la soutenance de thèse et assume selon ses modalités établies le remboursement des frais de déplacement et de séjour de ce dernier.

Option 2 : La faculté concernée n'invite pas l'examineur externe à participer à la soutenance de thèse et l'avise qu'il y sera alors représenté par un professeur de l'unité. Lors de l'envoi de la thèse, la faculté concernée demandera à l'examineur externe de fournir, avec son rapport d'évaluation, les questions qu'il aurait formulées lors de la soutenance.

Option 3 : La faculté concernée invite l'examineur externe à participer à la soutenance de thèse par visioconférence.

N.B. Le défaut de mentionner l'option choisie concernant l'examineur externe aura pour effet de retarder l'envoi de la thèse aux membres du jury.

Exam. ext. / Pré-rapporteur 1

Prénom Nom _____

Titre _____

Adresse postale _____

Téléphone _____ Adresse courriel _____

Option choisie
(voir au haut de cette page)

Option 1

Option 2

Option 3

L'examineur externe/pré-rapporteur 1 a été contacté et a accepté d'évaluer la thèse

* * *

Exam. ext. / Pré-rapporteur 2

Prénom Nom _____

Titre _____

Adresse postale _____

Téléphone _____ Adresse courriel _____

Option choisie
(voir au haut de cette page)

Option 1

Option 2

Option 3

L'examineur externe/pré-rapporteur 2 a été contacté et a accepté d'évaluer la thèse

Nomination d'un jury chargé d'évaluer une thèse de doctorat en cotutelle

Annexe

La proposition d'un jury en cotutelle : un peu de contexte

Dans le cas d'une thèse en cotutelle, un seul et même jury doit être approuvé par les deux universités participantes suivant la procédure prévue par chacune à cette fin. En effet, bien qu'il y ait une seule soutenance, chacune des universités doit s'assurer que les processus entourant l'évaluation et l'acceptation de la thèse sont conformes à ses propres règlements et pratiques en la matière.

La constitution du jury de soutenance obéit à la réglementation en vigueur dans le pays où se déroule la soutenance sans préjudice de la réglementation propre à chacun des établissements liés par la convention de cotutelle. Les deux directeurs de thèse doivent donc s'entendre sur la proposition de jury souhaité, c'est-à-dire sur :

- le nombre de membres composant le jury,
- leurs noms,
- leurs fonctions dans le jury telles qu'envisagées par chacune des deux universités*.

Les deux directeurs de thèse doivent consulter la convention de cotutelle du doctorant pour s'assurer que le jury proposé est conforme au scénario prévu, lequel peut varier d'une convention à l'autre. Le principe général est celui de la parité, qui favorise une représentation équilibrée de chacune des deux universités partenaires. Traditionnellement, les jurys français comprennent plus de membres évaluateurs mais cela n'est pas une obligation, les récents arrêtés ministériels ayant introduit plus de souplesse de ce côté afin, justement, de faciliter les collaborations internationales.

Idéalement, le jury d'une thèse en cotutelle serait constitué de cinq membres, selon la distribution en vigueur à l'UdeM pour les cas de codirection. D'autres membres peuvent toutefois s'ajouter par agrément des deux parties et selon des limites raisonnables. Plusieurs conventions signées avec la France précisent que le jury ne peut aller au-delà de huit membres. Par ailleurs, un codirecteur UdeM et un codirecteur de l'université partenaire pourraient avoir contribué à l'encadrement de l'étudiant et ils devraient alors faire partie du jury.

Les deux directeurs de thèse doivent s'instruire mutuellement des procédures ainsi que des us et coutumes de leurs institutions respectives en matière de soutenance de thèse, afin que chacun ait une connaissance suffisante de ce double processus pour permettre le déroulement harmonieux non seulement de la soutenance elle-même, mais aussi de toutes les procédures qu'elle implique (avant, pendant, après). Ils seront ainsi en mesure de fournir à l'étudiant toute l'information requise.

Enfin, il est possible que la convention de cotutelle de thèse contienne des dispositions pour le financement de la soutenance de thèse. Il serait prudent de la consulter avant de déterminer la taille du jury et les modalités pratiques de la soutenance (*in praesentia, in absentia*).

Lieu du dépôt et lieu de la soutenance

Le candidat dépose sa thèse dans l'université où sa soutenance aura lieu. Le candidat qui dépose dans l'université partenaire devra confirmer, par écrit et dans les meilleurs délais la date effective du dépôt, à la personne responsable de son dossier dans son unité à l'UdeM. Réciproquement, le candidat qui dépose à l'UdeM doit s'assurer qu'il a signalé ce dépôt aux autorités concernées dans l'institution partenaire de sa cotutelle.

Précisions sur les fonctions des membres du jury

- a) *Le représentant du doyen (lorsque la soutenance a lieu à l'UdeM)*
Il conviendrait de préciser aux partenaires que cette personne a une fonction purement administrative et qu'elle ne participe pas à l'évaluation de la thèse. En ce sens, ce dernier n'est pas compté dans les membres du jury.
- b) *Le président du jury*
Il s'agit normalement d'un professeur de l'institution où a lieu la soutenance. En France le président est normalement désigné en séance. Pour préserver la parité, un membre du jury sera habituellement choisi pour représenter celle des deux universités à laquelle le président du jury n'appartient pas. Ainsi, si la soutenance se déroule en France sous la présidence d'un Français, il convient de s'assurer qu'un professeur de l'UdeM est désigné pour faire les suivis administratifs requis par l'UdeM. On doit indiquer à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) le nom de cette personne.
- c) *Examineurs externes et pré-rapporteurs*
Comme l'examineur externe doit faire un rapport à l'UdeM avant l'autorisation de soutenance, l'université partenaire souhaitera souvent le désigner comme son *pré-rapporteur*. Quel que soit le nombre de membres externes (c'est-à-dire externes aux deux institutions partenaires), un seul sera désigné par l'UdeM comme son *examineur externe*. L'université partenaire peut vouloir un deuxième examineur externe – certaines conventions de cotutelle l'exigent. Elle désignera souvent les deux examineurs externes comme ses *pré-rapporteurs*. Si l'un des externes a été choisi par l'UdeM ou s'il est Québécois, l'université française pourra vouloir désigner elle-même l'autre évaluateur externe et choisir un Français.
- d) *Le rapporteur français*
À ne pas confondre avec les pré-rapporteurs. Le rapporteur est responsable du rapport de soutenance « à la française », pièce importante, éventuellement, pour la carrière française du candidat.

* Selon les pratiques locales, ces fonctions ne coïncideront pas toujours, ce qui pourrait demander des ajustements.